



## démission sous contrat d'apprentissage

Par **elisedegivors**, le **21/06/2012** à **17:53**

Bonjour,

Mon fils est en contrat d'apprentissage jusqu'a fin Aout, son patron est devenu exécration avec lui depuis qu'il a embauché un ami a lui en cdd, mon fils rentre tous les soirs avec les larmes aux yeux, il craque moralement, il veut démissionner.

A t-il le droit en temps qu'apprenti ?

Si oui quelles en sont les conséquences, juridiquement et financièrement ?

Je vous remercie par avance pour votre ou vos réponse.

Cordialement.

élisedegivors

Par **P.M.**, le **21/06/2012** à **18:19**

Bonjour,

La démission ou le licenciement d'un contrat d'apprentissage n'existent pas, il peut être rompu par accord commun des co-signataires ou décision du Conseil de Prud'Hommes...

Par **Assistant juridique**, le **22/06/2012** à **08:55**

Bonjour,

Vous trouverez ici des détails sur la rupture d'un contrat d'apprentissage :

[http://www.assistant-juridique.fr/rupture\\_contrat\\_dapprentissage.jsp](http://www.assistant-juridique.fr/rupture_contrat_dapprentissage.jsp)

Cordialement

Par **elisedegivors**, le **22/06/2012** à **09:09**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos réponses et pour vos plus par le lien.

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/06/2012** à **21:21**

Bonjour,

Je note cependant dans le dossier proposé des hérésies notoires puisque l'on y parle de licenciement et de démission alors que cela concerne uniquement les CDI et donc pas les contrats d'apprentissage, le lien est donc loin d'être un plus...